

Dijon. 11 juin 1897.

Mon cher ami,

Votre lettre m'est arrivée, à la suite de votre brochure, au moment où, profitant du petit congé de la Pentecôte, je partais pour avallon avec mon beau-père, en vue d'exécuter un plan de promenade projeté depuis Pâques. En parcourant cette partie extrême du Bourbonnais, que je ne connaissais pas encore et qui offre vraiment quelques coins de nature à la fois très-amnésés et un peu mélancoliques, je repensais à la petite fugue que nous fîmes jadis dans la région d'Autun sous le bienveillant chaperonnage de cet excellent abbé Bantel. Et, pour cette fois-ci je regrettais de plus fort, de n'avoir pu, comme autrefois

testa de vous arracher un peu à
l'absorption des idées fixes, alors
surtout que j'aurais par votre
lettre combien vous essayez en
besoin de repos avant d'arriver
à l'échec de dont et pour
préparer le terrible coup de feu
des six semaines d'examen
qui au lever de vous rompre
la patience et les nerfs. J'étais
bien décidé de penser que vous vous
sentiez las avant l'heure, en
dépit de tout votre courage. Et j'
me proposais de vous engager avec
toute mon amitié à brusquer le
dépouillement de votre cours et à ne
pas attendre d'être à Paris pour
vous redonner des forces, lorsqu'un
mot de Cécile hier m'a fait
espérer que ce parti était déjà
pris par vous et que vous deviez,
au premier jour, aller de mardi à

la montagne un peu de réconfort
et de calme d'âme. Faites-en sorte,
n'est-ce pas, que ce soit au plus tôt,
et ménagez-vous le délai nécessaire
pour un sérieux repos. Je me doute
que, si vous vous y êtes décidé,
c'est que vous vous sentiez à bout
de forces. En pareil cas, l'hésitation
n'est pas de mise, ni le retard.
Je peut reprendre pied sans tenir
compte de ce qu'on peut laisser derrière
soi, je n'ai jamais tant regretté de ne
pouvoir faire agir sur vous une influence
sérieuse. Là j'ai me doute bien que vous
prenez ne propos pour des amis de
votre bonne femme tout au plus,
et cependant j'ai bien senti très fort
que vous n'avez pas raison de
considérer les excès de travail comme
absolument étrangers à vos fatigues.
Qu'il en soient la cause première
ou non, ceci est l'immonpissable et
j'ai bien dit que en aucun cas doctrinaire
que vous raisonne sur des hypothèses si
abstruses. Mais ce qui est certain et

tangible, j'ou le dieu, c'est que les
managements, faciles à garder et assurés
de volonté libre, seraient de nature à
vous réserver les forces et les énergies
qui permettraient de donner à votre
activité tout son essor, en échelonnant
les efforts et les résultats.

Pardonnez à mon amitié de prendre
ainsi une liberté d'expression, que
je voudrais efficace à vous ralentir un peu.
J'ai peut-être quelque mérite à le
tentar, en sortant de l'embarras
qui m'a causé la lecture de votre
brochure. J'ai admiré une fois de plus
la fécondité de votre talent, et, sans m'en
douter, comme du premier coup,
je confesse que vous m'avez illuminé
et allégerement la campagne. Tout être
fameux, j'aurais seulement que j'ai regretté
un peu le point de départ de votre thèse.
J'ai si beau regardé de près l'arrêt de la
Chambre civile qui vous a servi de point de départ.
J'ai vu la thèse que vous y
développez. Je sais bien que vous prétendez
plutôt l'y mettre. Mais je me demande
si ce départ un peu forcé ne risque
pas de compromettre vos propres idées.
En tout cas, il n'est pas douteux
que vous allez être agité et discuté
fameux d'être peu; ce n'est pas pour
vous déplaire assurément; j'aimerais
plutôt que cela riposte abondamment à vos dires.
Tout me fait, j'en suis sûr, que vous remettez

de tout ce que vous m'avez fait
comprendre ou pressenti.

Peut-être avec-vous ces
ces jours - le Bataillon qui a bien voulu
s'arrêter ici quelques heures et
que j'ai emporté par Paris plus
entraîné que jamais pour son projet
et prêt à le lancer après avoir présenté
à Paris les chefs de file.

Tout moi, j'en suis toujours
à élaborer le ~~projet~~ l'article dont
je vous ai écrit au parti jadis.
Cela a pris des dimensions plus
étendues que je ne croyais. Avant
de procéder à une critique en
forme de la méthode juridique
encore dominante, j'en suis re-
doublé d'en présenter un exposé
résumé, que je ne trouvais
satisfaisant sur le point. Cela
m'a pris bien des pages. Et sans
priver encore le temps de mes
développements que je serai
fautout autant que possible,
j'aurais été dès maintenant de
dépasser la mesure de l'hospitalité.

que pourrait m'offrir une Revue
aussi peu technique que la Revue
internationale de l'Enseignement.
Dès maintenant, j'aurais bien
pour deux articles de 25 pages
imprimées (ce qui me paraît un
maximum par numéro) et j'en
prévois au moins autant pour
le reste. Car j'ai à faire commencer
la partie critique et reconstructive
qui doit être certainement la plus
soignée et qui reste de beaucoup
la plus délicate. C'est que celle-ci
ne sera pas terminée ou du
moins fortement amorcée j' considère
le travail comme en l'air et à l'état
de projet. J'aurais bien pourtant le
morceau à terminer pendant les vacances,
d'autant qu'on m'a à peu près
infligé d'office, un cours complémentaire
de droit international privé par l'ancien professeur
à qui d'ailleurs j'aurais bien voulu
vous le plus possible de voir à votre
passage. Et à tout le moins amorcez-vous
la femme adieu se meilleurs souvenirs
à Madame Galvès. J'y joins mes
homages respectueux et vous prie de
avoir à toute mon amitié. J. GONN

7
117



Monsieur R. La Lalle,

Professeur à la Faculté de Droit,

10 bis. rue du Pré-aux-clous.

Paris.

PARIS
12
JUN
97
DISTRIBUTION